

Image not found or type unknown



remboursement de la bourse

Par **cam777**, le **27/11/2012** à **21:34**

Je suis actuellement en première année de droit et j'étais jusqu'à présent en régime salarié. Seulement, mon contrat n'a pas été renouvelé, donc je suis à nouveau en régime continu et je voulais savoir si, du fait que j'ai loupé plusieurs TD, je devais rembourser ma bourse ? (je suis boursière échelon 1)